

## RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal de la commune de JOUY, **dûment convoqué le 06/09/2021**, s'est réuni en **séance ordinaire**, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Nadia LEITUGA, Maire.

Étaient présents : Monsieur Gilles CARIOU, Monsieur Yves GRIBOT, Monsieur Pascal GRASSIN, Monsieur Jérémie SIBOUT, Monsieur Éric GOIS, Monsieur Jean-Julien BEAU, Monsieur Christophe COURSON, Monsieur Jacques PROVOST, Monsieur Denis RODRIGUEZ, Madame Laure

RAVEREAU, Monsieur Éric MARTINY, Madame Maria VEIGA

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Alice LIMA, Monsieur Patrice PICARD

Monsieur Jérémie SIBOUT a été désigné comme secrétaire de séance.

### **Délibération n° 2021 – 33**

#### **Objet : Mise en place du Document Unique**

Il est rappelé aux membres présents que toute autorité territoriale doit évaluer les risques pour la santé et la sécurité de ses agents. Les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un document de synthèse : le Document Unique. Le document unique d'évaluation des risques professionnels est aujourd'hui entièrement rédigé. Il recense, évalue et analyse l'ensemble des risques professionnels de chaque poste de travail ainsi que des plans d'actions. C'est un document vivant qui doit être mis à jour au minimum annuellement, ainsi que lors de tout changement technique, organisationnel ou humain. Le Conseil Municipal valide le Document Unique et son plan d'actions

### **Délibération n° 2021 – 34**

#### **Objet : Rapport de la CLECT 2019-2020 (Commission Locale pour l'Évaluation des Charges Transférées)**

Madame le Maire rappelle que le régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique implique le transfert au profit de la Communauté de Communes et, sur la totalité du territoire de celle-ci, de l'ensemble des prérogatives dévolues en matière d'établissement, de vote des taux et de perception du produit de la Cotisation Foncière des entreprises. Par ailleurs, ce transfert induit, pour les communes membres, une perte de ressources fiscales liée à la perte de la fiscalité professionnelle communale et, qu'afin de compenser cette diminution de ressources communales, la loi prévoit le versement par les EPCI à fiscalité professionnelle unique d'une attribution de compensation aux communes membres. Le montant de cette attribution est égal au montant de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année précédant l'adoption de la fiscalité professionnelle unique, minoré des charges transférées par les communes à la Communauté de Communes. Cette charge financière est évaluée selon une méthodologie fixée par la loi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes approuvées à la majorité qualifiée de 2/3 au moins des conseils municipaux de la CCGB

Le Conseil Municipal approuve les conclusions du rapport de la CLECT 2019-2020 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

### **Délibération n° 2021 - 35**

#### **Objet : Acceptation d'un chèque Groupama au titre d'un remboursement**

Des bris de vitre sur l'école maternelle avaient fait l'objet d'une déclaration de sinistre à l'assureur Groupama le 28 novembre 2020. Suite à l'acceptation de Groupama pour un remboursement au regard du devis de réparation de 882,00 €, avec une déduction de la franchise de 299,04, nous avons reçu de Groupama un chèque de 582,96 € pour ce préjudice. Le conseil valide ce remboursement.

### **Questions diverses**

1. Un compte rendu est fait sur les travaux en cours et à faire.
  - Pour l'extension de l'éclairage public, les travaux commenceront route du Marchais des Prés – Les Bauges à partir du 24 septembre 2021
  - L'antenne Free est installée et reliée au réseau électrique. Sa mise en service est prévue pour septembre 2021. Elle assurera le renforcement de la couverture 4G. Un dossier d'information est consultable en mairie
  - Pour les travaux de voirie : la réfection de la route aux Caffiers par l'entreprise Tinet doit commencer fin septembre. Le point à temps a été réalisé fin août par l'entreprise Colas.

- La mairie a reçu le défibrillateur. Son installation se fera à l'entrée de la mairie après quelques travaux d'électricité.
- La nouvelle plonge pour le restaurant scolaire – salle des fêtes sera mise en place pendant les vacances de la Toussaint
- 2. Mise au point sur l'organisation de « Jouy en Fête » les 18 et 19 septembre 2021 : planning de déroulement, affiche à distribuer, situation sur les activités foraines prévues...
- 3. Exposé sur la rentrée scolaire et sur l'accueil périscolaire.
  - Les effectifs pour 2021/2022 sont de 18 élèves pour la maternelle (7 PS, 7MS et 4GS), 10 élèves pour le cycle 2 (3 CP et 7 CE1) et 21 élèves pour le cycle 3 (10 CE2, 4 CM1 et 7 CM2)
  - L'accueil périscolaire est mis en place depuis la rentrée. Un agent de la commune, Sandrine Cariou et un agent de la Communauté de Communes, Vanessa Barbier sont en charge de cet accueil. 19 inscriptions à date.
  - Validation du spectacle de Noël avec 2 options : 1 séance 859 € - 2 séances 1 273 €
  - Passage d'une course cycliste à Jouy le dimanche 26 septembre 2021. Prévoir des restrictions de circulation de 12H00 à 15H00.